

ment assez sérieux à en lieu de Big Block après diverses alternatives de succès, les Fédéraux ont dû reculer.

Jefferson Davis va, dit-on, prendre le commandement de l'armée du Sud. Il paraît que Lee ne prépare à prendre en flanc l'armée de Meade et à attaquer Washington.

Washington, 19 oct.—La capitale a été aujourd'hui remplie de rumeurs annonçant celles qui ont été si souvent mises en circulation, qu'on manifeste une certaine hésitation à y ajouter foi; cependant, il existe aujourd'hui une certaine probabilité qu'en effet Lee est en marche sur notre capitale avec une force considérable, et que si des mesures ne sont pas immédiatement prises pour l'empêcher de traverser sur la rive nord du Potomac, il sera avant peu de nous sous nos murs. Déjà le général Meade concentre son armée sur ce point et on peut s'attendre à voir arriver avant peu une batterie de canons. L'on n'est cependant pas inquiet sur le résultat final.

Louisville, 21 oct.—Le major-général Grant prend le commandement des armées de l'Ohio, du Cumberland et du Kentucky, revêtu de pleins pouvoirs. Il est parti de Nashville ce matin pour Chattanooga, où il doit prendre la direction des affaires.

Le gén. Thomas remplace Rosen-crauz dans son commandement. Ce dernier doit se rendre à Cincinnati où il devra se rapporter par lettre à l'adjudant-général à Washington.

NOUVELLES D'EUROPE.

New York, 21 oct.—Le Scotia est arrivé. L'Hecla s'est rendu le 11.

Liverpool, 10 oct.—Un télégramme de Constantinople dit que la Porte offre d'acheter les rams à vapeur construits dans la Mersey. On dit que le comte Russell est en faveur de cette solution.

FAITS DIVERS.

—Il y avait six Sœurs de Charité dans le Steamer Sabel qui a péri récemment sur les côtes de la Calédonie. Elles refusèrent d'embarquer dans les vaisseaux qui leur étaient envoyés, pour les sauver jusqu'à ce que tous les passagers à bord fussent sauvés.

On calcule que le Sud perd 30 esclaves par jour. A ce compte le Sud perd en une année \$35,000,000.

—Un journal le Sud, l'Atlanta, a élevé le prix de son abonnement à \$36.

—Les journaux de Québec nous apprennent la mort de M. W. P. Patrick, chef des arithméticiens et un des plus anciens employés de l'Assemblée législative, décédé à l'âge avancé de 78 ans.

—La Cour de Circuit pour le District de St. Hyacinthe commence aujourd'hui sous la présidence de Son Honneur M. le Juge Sicotte.

—L'inauguration du Monument des Braves de 1760, a été beaucoup d'enthousiasme en cette ville. Nous avions une température d'été, et dès deux heures de l'après-midi, les trois quarts de la population de Québec étaient réunis sur le théâtre de la solennité.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit dans le temps de ce monument qui excite l'admiration de tous ceux qui le voient.

Nous nous bornerons à dire qu'il

fait honneur à notre architecte, M. Cha. Baillargé, qui le pria. —Journal de Québec.

—L'établissement du Globe de Toronto a été saisi sur un mandat d'exécution livré au shérif de la métropole haut-canadienne.

LA MACHINE À RASER.—Il nous arrive d'Angleterre une invention qui menace de bouleverser, jusque dans ses fondements, l'institution si étimement utile et sociale du barbier.

William Johnson, demeurant à North Shields, menuisier, a dit le Durham Advertiser, inventé un fauteur-rasoir ou machine à raser. Cette machine est d'une construction singulière et parfaitement adaptée à sa destination. Elle ressemble à un fauteur à bias, à la vieille mode. Des lames de rasoir sont fixées longitudinalement sur des cylindres de 3 à 6 pouces de longueur, quatre sur chaque cylindre, à angles de 60 degrés. Les lames sont entremêlées de belles brosses en poil de chameau. L'homme de savonne et rase en même temps l'homme de bonne volonté qui y prend place. La saoulette joue dans les cylindres, qui sont creux. Le fauteur est mis en jeu par le poids de la personne qui veut se faire raser. Il descend graduellement et s'abaisse avec l'occupant jusqu'à ce qu'il touche le sol; alors la barbe est faite. Le fauteur se relevant de lui-même aussitôt que le barbifié l'a quitté, est tout prêt à recommencer une nouvelle barbe sans aucune préparation. M. Johnson a eu l'attention délicate d'adapter à son fauteur-rasoir une boîte de musique qui exécute divers airs pendant l'opération. On peut se faire la barbe dans le ton qui plaît. Déjà, des expériences ont été faites; elles ont parfaitement réussi: pas un menton n'a été écorché.

— M. J. O. LeBlanc, frère de MM. P. LeBlanc, Chanoine de la Cathédrale de Montréal, et J. LeBlanc, curé de St-Aimé, ont reçu le 11 courant l'Ordre sacré de la Prêtrise, des mains de Mgr. l'Evêque de St-Hyacinthe, dans l'église paroissiale de St-Aimé.

—On annonce la mort du Revd. M. Faber, un des membres les plus éminents du clergé Catholique d'Angleterre. M. Faber était un ancien converti et a rendu de grands services à la religion en publiant plusieurs ouvrages très remarquables.

La place de s'intendant de la section Est du Grand-Tronc laissée vacante par la mort de M. Freer vient d'être donnée à M. McBeau de Prescott. On dit que ce monsieur parle bien le français, ce qui est certainement indispensable sur une partie du chemin où la majorité des voyageurs appartient à la population franco-canadienne.

Naissances.

A Montréal le 17 courant, la Dame de Josph. Royal, Ecuyer, avocat et Rédacteur de l'Echo du Cabinet Paroissial, un fils.

A Sorel le 14 courant, la Dame Georges J. Barthe, Ecuyer, avocat et Rédacteur de la Gazette de Sorel, un fils.

(Merci — au nom de la Loi, de la Presse et de la Défense de notre pays. Ed.)

J. M. HICKEY

AVOCAT, PROCUREUR, ETC., ETC. OFFICE s-a-ris la Pos te-Office OTTAWA.

Territoire St. Maurice; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois-Rivières, le 25 d'Août prochain.

Territoire Saguenay; à la Grande Baie, le 28 d'août prochain.

Territoire Chaudière et Madawaska, au Bureau de l'Agent des Bois, Rivière du Loup, (Fraserville), le 30 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure de St. Laurent; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

Territoire Ontario; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Belleville, le 5 d'Octobre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ontario; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 9 d'Octobre prochain.

Territoire St. François; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, St. Hyacinthe le 1er d'Octobre prochain.

Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest; au Queen's Hotel, Toronto, le 1er d'Octobre prochain.

Conditions de la Vente. Premièrement, Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la route foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus. Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émises par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Toutes les limites, dont il sera disposé sur la rive St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carrés d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émargement de la licence.

Quatrièmement.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Cinquèmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives, le 1er et après le Quinzième jour du mois prochain.

On pourra voir, aussi, au Queen's Hotel, Toronto, le 1er et après la même date, un tracé des limites offertes en vente sur le lac Huron. WM. McDUGALL, Commissaire.

BAZAR.

UN GRAND BAZAR, pour le bénéfice de la SOCIÉTÉ ST. VINCENT DE PAUL. (confédération Canadienne) aura lieu durant le mois d'Octobre prochain.

Le BAZAR sera ouvert Mardi 5 Octobre sera continué pendant le reste de la semaine dans le TEMPERANCE HALL, (ville centrale). Toutes personnes désirant aider à ce Bazar sont priées d'envoyer leurs contributions à MADAME E. VARIN, présidente du Comité du dit BAZAR.

Mme. E. VARIN, Présidente. Ottawa 23 Sept. 1863.

NOUVELLE LIBRAIRIE.

Le soussigné informe les citoyens d'Ottawa, et des environs qu'il a ouvert un nouveau magasin de livres dans le magasin, anciennement occupé par M. C. W. Bangs, Chapelier, rue Sussex, ou l'on trouvera un grand assortiment de livres d'école, Anglais, Français; aussi Papier, Envelopes, Encres, Plumes, Cahiers, Crayons, Ardoise, etc. etc. On trouvera aussi un bon assortiment de livres d'histoire et de prières, et blancs de livres de toute grandeur et à bien bon marché.

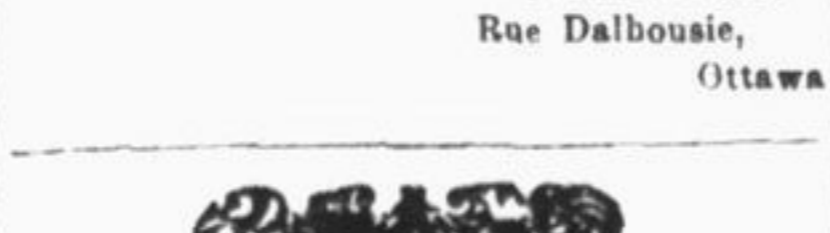
Le soussigné espère qu'avec un profit raisonnable mériter le patronage des citoyens d'Ottawa et des environs.

Vous trouverez aussi à cet établissement, les journaux Français publiés dans le Haut et Bas Canada ainsi que tous les journaux Anglais. Théodore Turgeon Libraire et Relieur Rue Sussex Ottawa.



MEUBLES! MEUBLES!!

signé résidant dans la a l'honneur d'annoncer à public en gén é al qu son magasin tous les meubles que l'on désire se procurer, tel que Bureaux, Couchettes So-fas, tables chaises, lave-mains etc. etc. Ayant sous son contrôle les meilleurs ouvriers de la ville, il recevra tout temps, toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner. PIERRE DUMAS, Rue Dalhousie, Ottawa



BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 24 Juillet 1863.

Avis est par le présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berth), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnés, sera sujette aux conditions aussi sous-mentionnées avoir



Le College St. Joseph, Ottawa, H. C.

SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR, Mgr. L'ÉVÊQUE D'OTTAWA.

Cet établissement est situé dans une des parties les plus salubres et les plus pittoresque du Canada. Il a été fondé par sa Sa Grandeur Monseigneur J. E. GIGUÈRE, Evêque actuel d'Ottawa dans le but de procurer à la jeunesse du Canada Central l'éducation que l'on puise ordinairement dans les Collèges.

La cité d'Ottawa ayant été élevée depuis à la haute position de capitale du Canada a acquis un degré d'importance qui a porté Sa Grandeur à donner à son institution une plus grande sphère d'utilité, et rien n'a été épargné par Sa Grandeur pour rendre cet établissement égal en tous points aux autres Collèges de la Province.

L'administration du Collège St. Joseph est confiée à la société des Oblats de Marie Immaculée. Les RR. Pères sont assistés dans leur charge par plusieurs autres professeurs ecclésiastiques et laïques.

Les bâtisses sont spacieuses, bien aérées et possèdent toutes les qualités désirables pour une maison d'éducation. Attendant une cour de plusieurs arpents d'étendue et une large salle où les élèves peuvent prendre leur récréation les jours de pluie et de grand froid.

Le programme des études comprend les quatre littératures, Française, Anglaise, Latine et Grecque, les mathématiques, la Rhétorique, les diverses branches de la philosophie, la musique vocale et instrumentale, et tout ce que l'on enseigne ordinairement dans les meilleurs maisons d'éducation.

Un appareil considérable d'instruments de Physique et de Chimie facilite beaucoup, en ajoutant grandement à son intérêt, l'étude de ces deux sciences.

Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres Collèges de la province, c'est la grande facilité qu'ont les Elèves d'apprendre l'Anglais et le Français. Aussi est-on charmé de voir, chaque année la distribution des prix des Elèves Canadiens remplir des rôles dans les Pièces Anglaises et vice versa.

Un cours Commercial confié à des professeurs expérimentés et habiles ont aussi offert à ceux des Elèves qui préfèrent ne pas suivre le Cours Classique.

La discipline du Collège ajoute beaucoup à ses autres avantages. Dans tous les départements on tient la main à ce que l'ordre le plus parfait prévaille. On fait une attention particulière à la propreté, aux convenances, à ces traits de caractère par lesquels les Elèves pourront plus tard se conquérir le respect et l'estime de la société. Inutile d'ajouter que l'éducation religieuse est un des objets spéciaux de la sollicitude des Professeurs. Néanmoins, les Elèves protestants ne sont pas tenus d'assister aux exercices religieux de la communauté.

CONDITION:

Table with 2 columns: Pension (lavage compris), Demi-pension, Extérieures. Prices listed in dollars and cents.

Honoraires du Médecin extra. Chaque semestre doit être invariablement payé d'avance. Jusqu'ici les Elèves n'ont pas eu de Costume particulier. Il n'en sera pas encore ainsi pour les Dimanches et les jours où communément aura à paraître en public, un uniforme spécial sera requis. La description en sera donnée le jour où les Parents annonceront leurs enfants.

Les Parents et Tuteurs des Elèves voudront bien se rappeler que la rentrée a été fixée au 3 du mois de Septembre. Ils sont instamment priés de les envoyer au jour indiqué.

OTTAWA, 9 Sept. 1863.

PENSIONNAT

Des Jeunes Demoiselles tenu par les Religieuses Sœurs Grises du Couvent d'Ottawa.

Les Religieuses Sœurs Grises d'Ottawa s'efforcent de donner aux jeunes personnes que les parents confient à leur sollicitude les vertus et toutes les connaissances convenables à leur sexe. Elles ne négligent rien de ce qui peut contribuer à entretenir ou à améliorer leur santé, à donner l'habitude de l'ordre de la propreté et de la bonne tenue. La position spéciale de la ville d'Ottawa donne la facilité aux élèves de se former à l'étude de la langue anglaise et française. L'air salubre du lieu, une nourriture saine et abondante, et les soins assidus des maîtresses, donnent aux parents toutes les garanties désirables pour la santé des élèves.

Enseignement. Les cours d'instruction comprennent la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, la géographie en anglais et en français, l'usage des Globes, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la littérature, la mythologie, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, la botanique, la physique, la chimie, l'économie domestique, le tricotage, l'ouvrage à l'aiguille en tout genre. On donne des leçons de musique, de dessin, de peinture, mais ces leçons doivent être payées en sus de la pension.

Condition de la Pension. Pension \$72.00, Demi-Pension 36.00, Quart de Pension 18.00, Musique 20.00, Usage du Piano 2.00, Blanchissage 11.00, Objets nécessaires à l'entretien des pensionnaires 1.65. Le port de lettres, les soins du médecin, les livres, le papier, les plumes sont à la charge des parents. Aucune déduction n'est faite quand une élève se retire de Pensionnat avant l'expiration du mois commencé.

Trousseau. Les jours ordinaires, les élèves peuvent porter tel habillement qu'elles veulent, mais les Dimanches et les Jours, elles ont en hiver, une robe de mérino vert foncé, et en été une robe bleu-ciel ou blanche, outre les robes d'uniforme, chacune doit avoir une quantité suffisante de linge, un lit complet, deux serviettes de deux verges de long et trois serviettes de large. Deux voiles de tulle, un blanc et un noir. Un couteau et une fourchette. Trois assiettes. Deux cuillères, une petite et une grande. Un bol pour le thé. Un gobelet d'étain fin.

Les effets de chacune des élèves doivent être numérotés. La forme des robes et des voiles que les élèves doivent porter, sera conforme aux usages reçus dans la maison. Les parents, avant de les faire confectionner, voudront bien prendre les informations nécessaires auprès des maîtresses.

Toutes les élèves sont obligées de se conformer au culte public de la maison, mais aucune influence n'est exercée sur leurs principes religieux.

Pour ne pas nuire aux succès des études, les élèves ne recevront de visites que le jour n'y aura que les frères, les sœurs, ou

seurs, oncles, tantes et ceux ou celles qui auraient une autorisation spéciale des parents; qui seront admis.

Les vacances annuelles durent six semaines. Les Elèves seront libres de passer ce temps dans leur famille ou dans l'établissement.

Les lettres adressées aux élèves doivent être adressées à Mlle. M. Mailemoiselle portera No. 25, la rentrée des élèves a eu lieu, mar di le 1er Sept.

AVIS.

M. JOS. BELIVEAU prend occasion de son changement de Domicile pour remercier ses nombreux Pratiques et le Public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu d'eux depuis cinq ans à l'Hotel Richelleu. Ayant loué cet Etablissement de nouveau, Rue St. Vincent, No. 35, M. Beliveau se propose de continuer sa surveillance personnelle et son attention particulière au confort de ses Pensionnaires et des Voyageurs qui voudront bien descendre à son nouvel Etablissement.

Une Diligence Quotidienne Partira de l'Hotel Richelleu, Rue St. Vincent, tous les Matins, à SEPT heures, pour Glasgow. JOS. BELIVEAU, Propriétaire.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUSMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 SEPT. TEMBRE, pour le transport de Malle de Sa Majesté, six fois par semaine chaque route, pendant la clôture de la navigation entre OTTAWA et CARILLON. CLARENCE et G. E. VILLE, GREVILLE et CARILLON, CARILLON et VAUBREUIL. Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du Contrat proposé peuvent être vus et des formules de Soumissions obtenues aux principaux bureaux de Postes sur ces routes.

ROWIN KING, Inspecteur des B. P. Bureau des Inspecteurs des B. P. Montréal, 30 Juillet 1863.

JEU DE BOU TENU PAR T. BELLEFEUILLE, RUE RIDEAU.

T. BELLEFEUILLE a ouvert le Salon et le JEU de BOULE occupés et tenus ci-devant par M. Post. M. Bellefeuille invite ses amis et le public en général à venir le visiter. L'ordre n'y aura que les frères, les sœurs, ou

EGOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

La rentrée de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain, à 6 heures du soir. MM. les Elèves voudront bien se rappeler: 1o, qu'ils doivent apporter leurs certificats et leur extrait de baptême; 2o, que le costume est obligatoire; 3o, que la pension se paie d'avance par quartier.

Le Principal H. A. VERREAU, P're Montréal, 26 août

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC.

LE et après LUNDI le 18 Mai les Trains partiront comme suit: De la Station, Rue Bonaventure TRAINS DE L'EST.

Train Express pour Québec, à 3.30 P.M. Train de la Malie pour Portland et Boston, couchant à Island 5.00 P.M. Pond 5.00 P.M. Train mêlé pour Island Pond et toutes les Stations Interméd. 8.30 A.M.

TRAINS DE L'OUEST. Express de jour pour Ottawa, Kingston, Toronto, London, 7.30 A.M. Détroit, et l'Ouest, à 9.50 A.M. Train mêlé pour Kingston et toutes les Stations interméd. 9.50 A.M. Train Express du Soir pour Toronto, Détroit et l'Ouest, à 6.00 P.M. Les TRAINS ARRIVENT à la STATION de la RUE BONAVENTURE comme suit: De Portland, Island Pond et les Stations sur la Route 7.30 A.M. De Toronto et les Stations du 9.00 A.M. De Island Pond do do 2.00 P.M. De Kingston do do 7.45 P.M. De Québec et Richmond do 10.00 P.M. De Toronto, l'Ouest, et Ottawa 10.20 P.M. City 10.20 P.M. C. J. BRYDGES, Direct-Gérant.

HACHES!! HACHES!!!

Le soussigné tout en remerciant MM. les Bourgeois de chan tier et le public en général pour le généreux encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, prend la liberté d'annoncer qu'il continue comme par le passé à manufactures ses excellentes grandes et petites haches qui sont incontestablement reconnues comme supérieures à tout les autres offertes sur le marché de cette cité et des environs. Messieurs les bourgeois de chan tier, les marchands et autres en seront suppliés à des conditions avantageuses. Son établissement est toujours abondamment fourni et il est en tous temps en état de rencontrer tous les contrats qu'on vendra bien lui confier. ENOCH PAOUL, Rue Des Près Pooley's Bridge.

GRANDE EXIBITION. VENDREDI DE POUR LE MOINS —TROIS CENTS—

FEUTRES POUR DAMES. —CHEZ— BROUGH, BUCHANAN & CIE. A LEURS CHAMBRES DE MODES.

Ottawa 22 Oct. 1863.

NOUVEAUTÉS PARISIENNES

BROUGH, BUCHANAN et Cie., montreront aujourd'hui les contenus de Trois caisses de nouveautés Parisiennes en velour, chapeaux, mantes, Rubans de Terry, plumes de chapeaux et de chenille, ornements de chapeaux, Nets pour les choyeux à la Princesse Alexandrine Manteaux &c. &c. BROUGH, BUCHANAN & Cie Rue Sussex, Ottawa 15 Octobre 1863.

NOUVEAUTÉS EN OBJETS DE FRANTAISIE EN LAINE

BONNET ZEPHIR TRICOTE pour patiner Charpes de laine à la Garibaldi Gantets et poignets de velour et laine Casques en laine allemande, mentionnés &c. BROUGH, BUCHANAN & Cie.